



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

Comité permanent des pêches et des océans

FOPO • NUMÉRO 040 • 1^{re} SESSION • 41^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le mercredi 30 mai 2012

Président

M. Rodney Weston

Comité permanent des pêches et des océans

Le mercredi 30 mai 2012

• (1545)

[Traduction]

Le président (M. Rodney Weston (Saint John, PCC)): Je déclare la séance ouverte.

Je remercie nos invités d'être venus témoigner. Nous serons certainement heureux d'entendre leur exposé.

Nous accordons généralement une dizaine de minutes pour les exposés et nous passons ensuite aux questions. Je vous prie de m'excuser d'avance si je vous interromps. Je le fais par souci de justice pour que chaque membre ait suffisamment de temps pour poser des questions et entendre les réponses. Nous essayons de couvrir le plus de sujets possible dans le court laps de temps qui nous est accordé.

Madame Bailey, vous pouvez commencer si vous êtes prête. La parole est à vous.

Mme Sarah Bailey (chercheuse scientifique, Région du Centre et de l'Arctique, Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques, Burlington, ministère des Pêches et des Océans): Merci.

Je m'appelle Sarah Bailey et suis chercheuse scientifique au MPO. Je suis biologiste de formation et j'étudie depuis 12 ans les invasions causées par les navires dans les Grands Lacs.

M'accompagnent aujourd'hui Nick Mandrak, lui aussi chercheur scientifique au MPO. Nick est par ailleurs directeur général du Centre d'expertise pour analyse des risques aquatiques causés par les espèces aquatiques envahissantes du MPO. Conseillère principale en sciences, Becky Cudmore s'occupe du dossier des espèces aquatiques envahissantes au MPO et elle est la directrice nationale du Centre d'expertise pour l'analyse des risques aquatiques.

Nous allons nous partager les 10 minutes pour que chacun puisse s'adresser au comité. Je ferai quelques brèves remarques préliminaires, et Nick et Becky prendront ensuite la parole.

Je dirige le programme de recherche et de surveillance des eaux de ballast dans les Grands Lacs. Ce programme du MPO fait appel à une étroite collaboration. Nous sommes associés au Réseau national de recherche sur les espèces aquatiques envahissantes de Transports Canada, aux chercheurs et aux responsables de la réglementation américains, ainsi qu'à l'industrie du transport maritime. Je fais également partie du groupe de travail sur les eaux de ballast à l'Organisation maritime internationale et au Conseil international pour l'exploration de la mer. Au sein de ces instances, nous cherchons à coordonner et à améliorer à l'échelle mondiale les stratégies de gestion des eaux de ballast.

Je mettrai l'accent sur les risques que présentent les eaux de ballast, sur une évaluation de la réglementation binationale qui atténue ces risques et sur les défis qui restent à relever.

Lorsqu'un navire charge de l'eau de ballast dans un port, il charge en même temps dans ses réservoirs toute la communauté aquatique

qui y vit. Si ces eaux de ballast ne sont pas contrôlées, diverses espèces — à la densité de population quelquefois très élevée — peuvent être déchargées dans le port suivant. Depuis l'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent, la décharge d'eaux de ballast non traitées est un très important vecteur d'espèces envahissantes dans les Grands Lacs. Elle est ainsi responsable d'environ 55 p. 100 des invasions depuis 1959.

Après la découverte de la grémille et de la moule zébrée, le Canada et les États-Unis ont mis en oeuvre en 1989 une série de règlements fondés sur des données scientifiques et à caractère volontaire, puis obligatoire, relatifs aux eaux de ballast pour les navires arrivant dans les Grands Lacs. Ainsi, tous les navires entrant dans les Grands Lacs en provenance de l'extérieur des eaux canadiennes doivent désormais traiter toutes leurs eaux de ballast, y compris les eaux résiduelles et les sédiments, en échangeant le contenu de leurs réservoirs par de l'eau de mer ou en rinçant ces derniers à l'eau de mer, avant déchargement. Une équipe binationale inspecte tous les navires et ordonne aux besoins des mesures correctrices afin de prévenir les décharges non traitées dans les Grands Lacs.

J'ai dirigé récemment une évaluation scientifique de l'efficacité du programme actuel de gestion des eaux de ballast dans les Grands Lacs. À l'occasion de cette évaluation approfondie, quatre sources de données nous ont permis d'établir que les risques d'introduction par bateau d'espèces non indigènes ont été nettement réduits. Aucune nouvelle espèce provenant d'eau de ballast n'a été signalée dans les Grands Lacs depuis 2006. Malgré cela, le risque d'invasions causées par les navires dans les Grands Lacs n'a pas été entièrement éliminé.

Mon équipe mène actuellement des recherches visant à évaluer les risques que présentent divers navires et trajets, et nous évaluons de nouvelles méthodes de gestion des eaux de ballast. Nous appuyons les travaux réglementaires que mène Transports Canada à la suite de la ratification par notre pays d'une convention internationale exigeant des navires qu'ils traitent les eaux de ballasts à l'aide de technologies telles que le filtrage et le chlore.

Nous avons en outre examiné une approche mixte qui fait appel à l'échange d'eau de ballast et au traitement afin de renforcer les protections contre les invasions causées par l'eau de ballast dans les Grands Lacs.

Je vais laisser mon collègue Nick Mandrak poursuivre les remarques préliminaires.

M. Nick Mandrak (chercheur scientifique, Région centre et arctique, Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques, Burlington, ministère des Pêches et des Océans): J'aimerais parler brièvement de trois sujets liés aux espèces aquatiques envahissantes et les Grands Lacs: les modes d'introduction autres que l'eau de ballast; la recherche; et la surveillance.

Lorsqu'il a témoigné devant le comité, M. Ricciardi a, j'en suis sûr, indiqué que l'eau de ballast n'était pas le seul mode d'introduction des espèces aquatiques envahissantes dans les Grands Lacs. Comme nous l'avons fait pour l'eau de ballast, nous devons mieux comprendre les possibilités et risques relatifs associés au contrôle de l'introduction des espèces aquatiques envahissantes par d'autres voies. Ces voies d'introduction comprennent plusieurs éléments que l'on regroupe sous le titre d'organismes commercialisés. Selon leur ordre de grandeur, il peut s'agir d'aquarium, d'appâts vivants, d'aliments vivants, de jardins aquatiques et d'autres éléments organiques. Entre autres modes d'introduction, mentionnons par ailleurs l'ensemencement autorisé ou non par des particuliers, et la propagation secondaire par des voies telles que le canal Welland dans la voie navigable Trent-Severn.

Notre analyse montre que les introductions de poissons exotiques par l'eau de ballast et l'ensemencement autorisé se sont stabilisées dans les Grands Lacs au cours des dernières décennies. Par contre, les introductions non autorisées par le commerce ont augmenté. Nous menons actuellement des évaluations des risques de ces divers modes d'introduction pour évaluer le risque relatif de chacun et les meilleures approches à adopter pour les minimiser. Dans son exposé, Mme Cudmore vous donnera plus de détails sur l'évaluation de ces risques.

Dans les Grands Lacs, le MPO mène chaque année un à deux projets de recherche sur les espèces aquatiques envahissantes. Depuis 2005, ces projets visent entre autres à améliorer les outils d'évaluation, dont des méthodes permettant de prédire l'installation d'espèces et les répercussions d'espèces aquatiques envahissantes utilisant un mode d'introduction donné et une méthode de filtrage des volumes importants d'espèces introduites par un mode donné, tels que le commerce d'aquariums, par lequel on importe chaque année au Canada des millions d'individus de plus de 2 000 espèces de poissons. Même si un très petit nombre de ces espèces peut nuire aux écosystèmes canadiens en cas d'introduction dans la flore et la faune, nous devons mettre au point des outils d'identification de ces espèces et élaborer des règlements pour minimiser les risques d'introduction dans l'environnement et ses répercussions.

En 2006, le MPO a mis au point un plan de surveillance des espèces aquatiques envahissantes pour la région du Centre et de l'Arctique, y compris les Grands Lacs. Dans le cadre de ce plan, il mène depuis deux projets de surveillance par an. On a ainsi suivi certaines espèces, dont le corbicule asiatique, la crevette rouge sang, le gobie à tache noire et le gobie de la mer Noire; ainsi que les voies d'introduction, dont la voie navigable Trent-Severn, le canal Welland et d'autres zones préoccupantes des Grands Lacs. Cette surveillance a pour objet de mieux comprendre l'état des espèces aquatiques envahissantes actuelles et l'utilisation qu'elles font des voies d'introduction, et de trouver des moyens de détection précoce et d'intervention rapide. La surveillance des espèces aquatiques envahissantes actuelles et de leurs voies d'introduction peut permettre de minimiser leur propagation. Mais les mesures de détection précoce et d'intervention rapide sont beaucoup plus efficaces si elles font partie de plans qui sont déjà en place. Nous sommes actuellement aux premiers stades d'élaboration de ces plans dans la partie canadienne des Grands Lacs.

• (1550)

Mme Becky Cudmore (conseillère principale science, Région centre et arctique, Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques, Burlington, ministère des Pêches et des Océans): Quant à l'évaluation des risques qui est fondée sur la science, c'est la pierre d'assise de tout programme de lutte contre les

espèces aquatiques envahissantes. Les conclusions qui en découlent servent à déterminer les mesures efficaces à prendre et les ressources à utiliser en fonction des espèces les plus menacées, des voies d'introduction et des sites. Elles sont utiles pour la recherche, la surveillance, l'intervention et la gestion, sans oublier la réglementation.

Par rapport aux espèces aquatiques envahissantes, l'évaluation des risques consiste tout d'abord à examiner la probabilité qu'une espèce soit introduite, survive, s'établisse et se propage. Dans un deuxième temps, on détermine l'ampleur des conséquences de l'introduction réussie de l'espèce. La combinaison de ces deux éléments permet d'établir le risque que présente cette espèce pour un écosystème.

Le Centre national d'expertise pour l'analyse des risques aquatiques du MPO a été créé en 2006 à Burlington, en Ontario. C'est un élément clé de tout programme de prévention contre les espèces aquatiques envahissantes. Son expertise est reconnue dans le monde entier et il offre conseils et outils à de nombreux organismes. À ce jour, nous avons mené des évaluations des risques complètes pour 25 espèces et rédigé des sommaires biologiques pour 38. Nous avons mené deux études d'évaluation des risques pour l'industrie du poisson-appât de l'Ontario. Comme l'a indiqué M. Mandrak, d'autres évaluations des voies d'entrée sont en cours.

L'un des objectifs de l'évaluation des risques est de trouver des menaces et problèmes potentiels, de les évaluer et de barrer la route à l'arrivée d'espèces aquatiques envahissantes à haut risque. Les espèces qui nous inquiètent le plus aujourd'hui dans la région des Grands Lacs sont le poisson à tête de serpent, les organismes commercialisés et les carpes asiatiques. L'arrivée éventuelle de deux espèces de carpes asiatiques a donné lieu à une évaluation binationale des risques dans les Grands Lacs. Annoncée en octobre 2010, l'initiative est menée par le Centre d'expertise pour l'analyse des risques aquatiques du MPO et coordonnée par la Commission des pêcheries des Grands Lacs. Nous avons collaboré étroitement avec nos collègues des Grands Lacs des deux côtés de la frontière, notamment avec la U.S. Geological Survey ainsi que des universités et organismes fédéraux, provinciaux et d'États américains. Il s'agit de proposer aux gestionnaires et aux décideurs des avis scientifiques destinés à prévenir l'introduction et l'établissement de ces espèces nuisibles. Les résultats permettront de documenter le plan stratégique prévu pour les carpes asiatiques, dont le financement à hauteur de 17,5 millions de dollars sur cinq ans vient juste d'être annoncé par le ministre Ashfield.

Merci.

• (1555)

Le président: Merci beaucoup.

Nous allons immédiatement passer à la série de questions. Mme Davidson a sept minutes.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Merci beaucoup à nos témoins. L'étude est certainement intéressante. Nous avons entendu des gens d'horizons divers, mais tous semblent avoir le même genre de soucis. On a l'impression cependant que, par rapport aux espèces envahissantes, certains progrès ont été accomplis dans divers domaines, surtout à propos de la lamproie marine et aussi en ce qui concerne la réglementation sur les eaux de ballast.

Autre élément qui fait l'unanimité, on craint que la carpe asiatique présente un énorme problème si elle réussit à s'établir dans les Grands Lacs. Je pense que tout le monde est très inquiet à ce sujet.

L'autre espèce envahissante mentionnée par les témoins est le poisson à tête de serpent qui suscite de graves inquiétudes.

Ma première question porte sur la recherche relative aux eaux de ballast. Pourriez-vous, madame Bailey, élaborer un petit peu sur les nouvelles méthodes que vous envisagez de mettre sur pied par rapport à la détection précoce et à l'application de la réglementation. Pourriez-vous nous tenir au courant de la situation?

Mme Sarah Bailey: Certainement, merci.

S'agissant des nouvelles méthodes de traitement et de gestion des eaux de ballast, on met actuellement au point dans le monde divers systèmes techniques. Pratiquement tous les systèmes combinent au moins deux technologies. La première impliquerait la séparation mécanique — du genre filtrage — et consisterait en un traitement initial de l'eau. La deuxième comporterait normalement l'utilisation d'un biocide ou d'une substance active, tel que le chlore, qui réduirait encore davantage la viabilité des espèces qui se trouveraient dans l'eau de ballast.

Quelques prototypes sont en cours d'approbation par l'Organisation maritime internationale. Mais très peu d'entre eux sont testés pour les eaux douces ou froides. Le gros de notre travail consiste donc à nous assurer que ces systèmes de traitement qui ont été approuvés pour d'autres régions vont aussi protéger les Grands Lacs.

Nous essayons aussi de mettre au point des outils de détection précoce, tels que les colorants vitaux et les compteurs de particules, pour pouvoir évaluer rapidement le contenu de l'eau de ballast. Pour l'instant, lorsque nous envoyons un échantillon de plancton à un taxonomiste, cela peut prendre des mois avant d'avoir les résultats. Nous essayons donc de trouver de nouvelles techniques qui nous permettent d'avoir des résultats en une heure, et ainsi de prendre des mesures avant que le déchargement ne soit terminé.

Mme Patricia Davidson: Vous avez parlé de vos programmes de collaboration et groupes de travail internationaux, etc. Collaborez-vous essentiellement avec les États-Unis ou bien aussi avec d'autres pays pour connaître leurs pratiques exemplaires?

Mme Sarah Bailey: Nous travaillons au niveau international, mais nous avons une relation très étroite avec les États-Unis en raison des Grands Lacs et de la nécessité d'adapter notre réglementation. Nous faisons aussi de la recherche commune sur les Grands Lacs.

Les groupes de travail internationaux réunissent généralement des scientifiques qui échangent les derniers développements qui serviront à documenter, en se fondant le plus possible sur la science, la réglementation et les normes de protection internationales.

Mme Patricia Davidson: Merci.

Madame Cudmore, c'est vous, je crois, qui avez parlé de l'annonce faite lundi concernant les 17,5 millions de dollars accordés pour protéger les Grands Lacs contre la carpe asiatique. Je suppose que tout le monde au comité a été ravi d'apprendre la nouvelle. C'est très bien de savoir que beaucoup de travail se fait, mais c'est aussi très bien de savoir qu'il va se poursuivre.

Comme je l'ai dit précédemment, la plupart de nos témoins semblent être d'avis que la carpe asiatique est l'espèce envahissante qui pourrait être la plus nuisible et qu'ils craignent le plus. Pourriez-vous nous donner un peu plus de détails sur l'utilisation de ce financement pour combattre la menace de la carpe asiatique?

• (1600)

Mme Becky Cudmore: Oui, je vous remercie de la question.

Vous avez raison de dire que nous travaillons sur la carpe asiatique depuis quelques années, surtout avec nos collègues américains. Cette espèce n'est pas encore dans nos eaux, mais elle est déjà dans les eaux américaines. C'est donc aux États-Unis que se fait le gros du travail, mais nous y prenons part en proposant des mesures de contrôle et des avis scientifiques. Le financement nous permettra d'intensifier l'action que nous menons avec nos partenaires clés dans le dossier des Grands Lacs.

Le plan stratégique est axé sur quatre volets. Le premier, la prévention, porte sur des activités de sensibilisation et de recherche sur le confinement et les déplacements, et sur la connaissance des voies et points d'entrée. Le second porte sur l'alerte précoce qui consiste à mettre au point un système de surveillance dans les voies d'eau où les risques d'entrée dans les Grands Lacs sont les plus élevés. Le troisième volet concerne l'intervention. Dans cette optique, nous collaborons avec nos partenaires pour élaborer des plans d'intervention au cas où la carpe asiatique se manifesterait dans les Grands Lacs. Le quatrième porte sur la gestion, et consiste à collaborer avec nos agences d'application de la loi dans les Grands Lacs.

Ces quatre volets nous permettent de faire face à l'arrivée imminente de la carpe asiatique dans les Grands Lacs. C'est certainement la menace la plus proche qui risque de se matérialiser. Nous nous trouvons dans la situation vraiment unique de ne pas avoir à réagir lorsque l'espèce envahissante est déjà présente, mais plutôt de prendre les devants en empêchant son introduction.

Mme Patricia Davidson: Merci.

Le président: Merci beaucoup, madame Davidson.

Monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly (New Westminster—Coquitlam, NPD): Merci, monsieur le président.

Je souhaite la bienvenue à nos invités. Merci d'avoir comparu devant le comité.

Nous avons entendu des points de vue divergents de la part de différents témoins concernant la gestion des eaux de ballast des navires. Certains témoins ont dit que le système de gestion des eaux de ballast du Canada était approprié et d'autres ont dit le contraire. Certains ont affirmé avoir le sentiment que nous avons un régime inférieur à celui des États-Unis, par exemple, leurs lois, leurs règlements, leurs systèmes de gestion et leurs pratiques.

Je me demande si vous ne pourriez pas nous donner votre opinion. Est-ce que vous pensez que nous avons ce qu'il faut pour bien faire face à la question des eaux de ballast, ou avons-nous besoin d'améliorer notre système du point de vue des lois, des règlements et des pratiques au Canada?

Mme Sarah Bailey: Je vous remercie de la question.

Le Canada possède des règlements depuis un certain nombre d'années maintenant, et à cause des décalages relatifs à la capacité de détection des espèces envahissantes, nous ne faisons que commencer, en réalité, à voir des différences. Bien que la découverte de la dernière espèce en provenance des eaux de ballast en 2006 présente une belle coordination avec le règlement de 2006, en raison des décalages, nous pensons, en fait, que cet effet est le résultat des règlements du début des années 1990, et nous pensons qu'il faudra encore 10 autres années avant que nous puissions voir les avantages additionnels liés à l'introduction du rinçage des réservoirs en 2005 et 2006.

Ceci dit, nous voyons déjà une réduction marquée du risque d'invasion grâce au régime actuel d'échange d'eaux de ballast et de rinçage à l'eau salée. Le Canada a déjà signé la convention internationale sur la gestion des eaux de ballast, ce qui signifie que nous mettrons en place des normes numériques, et que les navires devront être équipés de systèmes de traitement.

M. Fin Donnelly: Quel est l'échéancier?

Mme Sarah Bailey: L'échéancier dépend du moment où un navire est construit et de sa grosseur, mais à partir d'environ 2016, un grand nombre de navires seront équipés de ces systèmes de traitement. Nous croyons que cela protégera encore davantage les Grands Lacs, plus que la réduction que nous voyons déjà.

La réglementation fédérale américaine est compatible avec les approches canadienne et internationale à l'heure actuelle. Certains États ont adopté, par le biais de leur certification en vertu de la Clean Water Act, des normes plus rigoureuses en matière de rejet, c'est-à-dire un nombre encore plus faible d'organismes qui peuvent être rejetés.

Le problème que je vois avec ces règlements, ces normes plus sévères, c'est qu'ils se situent en dessous des seuils de détection. À titre de scientifique, je peux vérifier si un système de traitement répond à cette norme. Je ne peux tester le système de traitement pour voir s'il peut répondre à cette norme. Mon avis, c'est que la norme internationale, qui est fixée au seuil de détection, assurera la meilleure protection que nous puissions offrir en ce moment, et une fois qu'elle sera mise en place, nous pourrions ensuite faire une réévaluation et voir s'il est nécessaire d'en faire davantage.

• (1605)

M. Fin Donnelly: Pour continuer dans la même veine, est-ce que cela veut dire que nous n'avons pas l'équipement nécessaire pour faire les tests, ou pourquoi ne pouvons-nous pas détecter...? Est-ce que d'autres gouvernements peuvent détecter cela et pas nous? De quoi parlons-nous ici?

Mme Sarah Bailey: En fait, il s'agit d'une limite mondiale. C'est lié au fait que les normes sur le rejet sont d'une densité si faible qu'essentiellement, vous recherchez un organisme dans des volumes d'eau correspondant à celui d'une piscine. De manière à pouvoir vérifier cette norme, vous devez être en mesure de filtrer ces très grands volumes d'eau sans perte, ni erreur, ni destruction de l'organisme par la filtration d'une telle quantité d'eau. Essentiellement, vous parlez de volumes d'eau tellement grands que nous ne pouvons pas, physiquement, les filtrer pour observer un si petit nombre d'organismes.

M. Fin Donnelly: Internationalement, cela a été reconnu comme un problème; alors, il s'agit évidemment de quelque chose dont nous devons tenir compte.

Mme Sarah Bailey: Oui.

M. Fin Donnelly: Très bien, merci.

En ce qui concerne la recherche et la surveillance, le MPO subit une réduction de 7 p. 100 de son budget scientifique, y compris pour la recherche et la surveillance qui, de toute évidence, en subiront les conséquences. De nombreux témoins nous ont dit qu'un investissement plus élevé semble nécessaire pour pouvoir faire face de manière appropriée aux espèces aquatiques envahissantes et il semble s'agir d'un thème commun.

Dans l'exposé, vous avez fait état de l'annonce du ministre concernant les 3,5 millions de dollars annuels. Nous avons entendu des suggestions selon lesquelles il fallait environ 10 millions de

dollars par année pour au moins pouvoir faire face à cette question de manière appropriée.

Je me demande si vous ne pourriez pas faire des observations sur le degré d'investissement nécessaire pour faire face à ce problème.

Mme Becky Cudmore: Les 3,5 millions de dollars destinés à la carpe asiatique nous permettront de faire face de manière appropriée au problème le plus pressant dans les Grands Lacs à l'heure actuelle. Nous ignorons dans quelle mesure les réaménagements auxquels devra procéder le ministère durant cette période de transition influenceront sur le programme relatif aux espèces aquatiques envahissantes, en dehors de cette nouvelle somme d'argent destinée à la carpe asiatique.

M. Fin Donnelly: Vous ne pouvez pas nous donner une estimation approximative de l'argent qui serait nécessaire pour régler ce problème. Vraiment, cela ne touche que les Grands Lacs, par opposition à toutes les espèces aquatiques envahissantes au Canada.

De toute évidence, il s'agit d'une région importante du Canada, j'en conviens, mais ce n'est qu'une région. Il serait bon de savoir si le ministère pourrait nous donner une évaluation approximative raisonnable des ressources nécessaires pour faire face à ce problème, ou est-ce parce que nous ne maîtrisons pas la question?

Mme Becky Cudmore: Nous pouvons dire avec certitude que les Grands Lacs constituent l'épicentre au Canada en ce qui concerne les espèces aquatiques envahissantes jusqu'ici; alors, il semble effectivement approprié d'utiliser ce genre de financement à cette fin. Nous avons également beaucoup d'engagements selon lesquels ce financement nous aidera à faire face à cette question.

En ce qui concerne le financement pour le pays en entier, nous y arrivons très bien avec l'argent qui nous est attribué. Nous sommes capables d'avoir des partenariats très solides avec des groupes de conservation, avec nos partenaires dans les provinces et nous parvenons à avoir un bon effet de levier. Nous pourrions toujours en faire plus si nous avions plus de ressources.

Sarah, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Sarah Bailey: J'ajouterai, à titre d'exemple, que je peux vous donner une idée de l'effort qui a été consacré à la question des eaux de ballast au cours des cinq dernières années, période au cours de laquelle nous avons vu des progrès. Transports Canada et Pêches et Océans Canada ont dépensé ensemble environ 1 million de dollars par année en recherche et développement, et Transports Canada a consacré 1 million de dollars par année à un programme d'inspection pour la mise en application du règlement.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur Hayes.

M. Bryan Hayes (Sault Ste. Marie, PCC): Merci, monsieur le président.

Il s'agit d'une question vraiment simple, ou elle a l'air simple. Il a été dit qu'il n'y a pas eu de nouvelles espèces introduites dans les Grands Lacs depuis 2006. Comment le savez-vous? En d'autres mots, qu'est-ce qui a été fait et que pouvez-vous dire pour étayer cela?

•(1610)

Mme Sarah Bailey: Cette affirmation est fondée sur des rapports provenant de la communauté scientifique en général. En fait, deux espèces végétales ont été signalées l'an dernier; nous ne sommes pas certains si elles sont établies ou non. Mais ce chiffre pour 2006 concerne les espèces qui sont introduites par les eaux de ballast. La dernière espèce que l'on pense avoir été introduite par les eaux de ballast a été signalée en 2006.

Il n'y a pas de programme de surveillance exhaustif pour échantillonner tous les ports dans les Grands Lacs. Cette information est fondée sur les constatations faites par toutes les personnes sur le terrain qui travaillent sur cette question.

Elle est également fondée sur nos quatre éléments de preuve, où nous avons échantillonné l'eau de ballast provenant des navires, déterminé ce qu'elle contient et examiné l'efficacité des programmes de gestion des eaux de ballast. Grâce à ces quatre éléments de preuve, nous sommes en mesure de dire, sans trop nous tromper, que le risque lié à l'eau de ballast a été réduit.

M. Bryan Hayes: Vous avez parlé de toutes ces personnes qui travaillent sur le terrain. Est-ce que quelqu'un sait vraiment combien de personnes font du travail de recherche sur le terrain?

Nous avons entendu des représentants du Réseau canadien des espèces aquatiques envahissantes, de la Commission des pêcheries des Grands Lacs, des pêcheurs et chasseurs, des ministères provinciaux des richesses naturelles et des groupes de recherche universitaires.

Ce qui me préoccupe, c'est l'efficacité. Je veux simplement avoir une certaine assurance que la main gauche sait ce que fait la main droite et que toute cette information est partagée et communiquée, de sorte que ce travail se fasse de manière efficace.

Pouvez-vous me donner une certaine idée de la communication qui se fait, comment elle se fait et qui la coordonne?

M. Nick Mandrak: Merci de la question.

Je pense que nous faisons du bon travail pour ce qui est de communiquer avec tous les organismes qui font de la recherche précise sur les espèces aquatiques envahissantes et qui font de la recherche en général susceptible de mener à des constatations concernant ces espèces dans les Grands Lacs.

Au sein du MPO, nous avons une base de données sur les EAE, et quiconque reçoit des fonds du MPO ou du CAISN est tenu de présenter ses constatations sur une base annuelle à cette base de données. Alors, nous avons une base de données coordonnée.

Le CAISN coordonne les réunions annuelles où les gens se réunissent pour dire quelle recherche ils font et quelles sont leurs constatations.

Je pense qu'il y a une bonne communication au sein de la communauté de recherche, et que le CAISN et le programme sur les EAE du MPO sont d'excellents coordonnateurs de cette communication.

M. Bryan Hayes: Un certain nombre d'évaluations du risque ont été réalisées par votre groupe sur, apparemment, la carpe asiatique, le poisson à tête de serpent, l'achigan à petite bouche et le gobie arrondi.

J'ai deux questions. Premièrement, une fois qu'une évaluation est terminée, qu'arrive-t-il en termes de plan de mise en oeuvre?

Deuxièmement, quelles sont les priorités actuelles en matière d'évaluation du risque et comment sont-elles déterminées? Je veux dire que si vous avez fait celles-ci, qu'est-ce qui vient après?

Ce sont mes deux questions, mais si vous ne pouvez répondre qu'à une seule d'entre elles, c'est correct. Espérons que quelqu'un d'autre pourra répondre à l'autre en cours de route s'il estime que c'est approprié.

Mme Becky Cudmore: Je vous remercie de la question.

Nous avons fait pas mal d'évaluations du risque depuis 2006, à nos débuts. Les résultats sont utiles à de nombreux égards et je peux vous donner certains exemples très précis.

Nous avons fait une évaluation du risque lié à la crevette rouge sang, qui a fait son apparition dans les Grands Lacs vers 2006. Grâce à l'évaluation du risque, nous avons été en mesure de déterminer d'autres endroits où elle pourrait se trouver et où nous pourrions commencer à rechercher sa présence. Cet été-là, nous avons mis en oeuvre un programme de surveillance de la crevette rouge sang et nous avons décelé sa présence dans ces endroits. Nous avons ainsi été en mesure de nous en occuper beaucoup plus tôt que nous l'aurions fait sans l'évaluation du risque qui nous a aidés à déterminer où chercher.

Les Grands Lacs sont très vastes et nous avons besoin de ces évaluations du risque pour nous aider à cibler nos régions vulnérables.

Les évaluations du risque s'accompagnent également d'un certain degré d'incertitude. Qu'est-ce qui détermine l'incertitude ou la certitude dans le cas des évaluations du risque? Un grand nombre de nos évaluations du risque ont permis de déterminer les priorités de recherche que nous devons adopter pour pouvoir augmenter notre certitude ou notre degré de confiance à l'égard du degré de risque que représente une espèce.

Probablement qu'un des résultats dont nous sommes les plus fiers, c'est notre évaluation de 2004 du risque lié à la carpe asiatique dans l'ensemble du Canada. Le résultat de l'évaluation du risque, c'était que le risque était élevé que la carpe asiatique soit introduite dans les eaux canadiennes. Cela a mené à l'interdiction de la possession et de la vente de carpes asiatiques vivantes dans la province de l'Ontario. Alors, il y avait un lien très direct entre les résultats de notre évaluation du risque et le fait que la province mette en place un règlement. Par la suite, la Colombie-Britannique a également interdit la possession et la vente de la carpe asiatique, en s'appuyant sur les résultats de notre première évaluation du risque.

La deuxième question portait sur la façon de déterminer nos priorités actuelles en matière d'évaluation du risque. Une de mes tâches consiste, essentiellement, à regarder le radar. Je regarde les voies d'entrée qui sont accessibles aux espèces envahissantes pour venir au Canada et quelles espèces sont engagées dans ces voies. Est-ce qu'il se passe quelque chose aux États-Unis? Y a-t-il des espèces dont nous devrions nous préoccuper au Canada? Se passe-t-il quelque chose en Europe?

Nous parlons également avec les provinces, les ONG et quiconque nous informera de ses préoccupations, quelles sont les prochaines espèces envahissantes potentielles qui les préoccupent.

Nous rassemblons cette information et nous faisons une évaluation rapide: est-ce que l'espèce est sur une voie qui mène au Canada, pourrait-elle survivre et aurait-elle des effets? Cette liste est ensuite approuvée par un comité exécutif national que nous avons et qui est formé de représentants des scientifiques et des gestionnaires provenant de l'ensemble du MPO. Ces derniers définissent les priorités en se fondant sur l'information qui est disponible.

Dans certains cas, notre propre agence ou d'autres agences nous demandent formellement de réaliser une évaluation du risque. Cela aide à déplacer des questions vers le sommet de la liste parce qu'il s'agit d'une demande formelle pour obtenir un avis scientifique. C'est de cette façon que nous déterminons sur quoi nous allons travailler cette année-là.

• (1615)

M. Bryan Hayes: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur MacAulay.

L'hon. Lawrence MacAulay (Cardigan, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président, et veuillez excuser mon retard.

Merci de votre présence.

En ce qui concerne les 17,5 millions de dollars qui ont été annoncés, combien d'argent sera attribué au Centre d'expertise pour analyse des risques aquatiques ou au Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques du MPO à Burlington?

De plus, avez-vous échappé aux réductions budgétaires? Si oui, merveilleux. Sinon, quels seront leurs effets? Pouvez-vous nous donner certains détails à ce sujet?

J'espère que je ne répète pas des questions déjà posées.

Mme Becky Cudmore: En ce qui concerne les fonds et où ils seront affectés, nous sommes encore en train de travailler sur ces questions. Nous savons que le Laboratoire des Grands Lacs pour les pêches et les sciences aquatiques travaille beaucoup avec les États-Unis sur la prévention de l'introduction et de l'établissement de la carpe asiatique dans les Grands Lacs. Je ne pense pas que le Centre d'expertise pour analyse des risques aquatiques recevra une partie de cet argent, mais nous pourrions certainement vouloir appliquer un effet de levier et faire tout autre travail d'évaluation du risque qui pourrait être jugé nécessaire.

Pour ce qui est de votre troisième question sur les compressions budgétaires, à ma connaissance, le programme sur les espèces aquatiques envahissantes n'a pas été touché par la récente vague de compressions.

L'hon. Lawrence MacAulay: Très bien. Pouvez-vous me dire essentiellement comment les 17,5 millions de dollars seront dépensés?

Mme Becky Cudmore: Certainement. Nous avons un plan stratégique relatif à la carpe asiatique. Cette somme servira aux activités canadiennes, mais elle servira également à travailler avec nos partenaires américains. Les fonds resteront ici au Canada. Il s'agit d'élaborer un programme de prévention de la carpe asiatique.

L'hon. Lawrence MacAulay: Y a-t-il quelque chose pour l'éducation?

Mme Becky Cudmore: Absolument, la prévention et...

L'hon. Lawrence MacAulay: Je pense que très souvent le gros problème — et cela peut s'appliquer à beaucoup de choses différentes —, c'est que les gens importent ces poissons, ces espèces envahissantes. Ils les font venir. Beaucoup de gens ne réalisent pas ce qu'ils font. J'aimerais simplement que vous nous en parliez un peu, si vous le faites.

Mme Becky Cudmore: Absolument, je ne pourrais trop insister sur l'importance de la communication et de l'éducation destinées à l'industrie, aux groupes communautaires et au public en général en ce qui concerne la prévention des espèces aquatiques envahissantes. Certaines des idées sur lesquelles nous travaillons en ce moment

comprennent l'éducation des importateurs et des détaillants qui importent ces espèces en Ontario et, également, de tout groupe de l'industrie, de manière que nous puissions travailler avec eux, parce que plus il y aura d'yeux sur l'eau, mieux ce sera. Cela comprendrait les pêcheurs commerciaux et les adeptes de la pêche récréative. Nous aimerions certainement les contacter.

L'hon. Lawrence MacAulay: Très bien. Et les gens qui achètent ces espèces uniquement pour les avoir à la maison...? La plupart des Canadiens ne feraient pas cela s'ils savaient vraiment ce qu'ils font. C'est mon opinion.

Mme Becky Cudmore: C'est exact. La raison initiale pour laquelle les gens achètent ces espèces n'est pas de les relâcher dans la nature. Nous pensons qu'il y a de nombreuses raisons pour lesquelles elles sont relâchées.

L'hon. Lawrence MacAulay: Ils les ont dans leur piscine, ou ailleurs, et ensuite, ils s'en lassent.

Mme Becky Cudmore: Oui, on trouve beaucoup d'exemples de ce genre.

L'hon. Lawrence MacAulay: Avez-vous des observations sur la découverte récente de la présence possible du poisson à tête de serpent dans les eaux de la Colombie-Britannique et sur les répercussions que cela pourrait avoir?

• (1620)

Mme Becky Cudmore: Un poisson a été filmé à Burnaby, en C.-B. M. Mandrak et moi l'avons regardé et nous croyons qu'il s'agit d'un poisson à tête de serpent. Nous savons qu'il n'y a pas de loi au Canada interdisant l'importation de quelque espèce aquatique envahissante que ce soit. Nous n'avons tout simplement pas ce genre de règlement.

L'hon. Lawrence MacAulay: Devrait-il y en avoir un? Ce serait une autre question, si j'ai du temps.

Qu'est-ce qui devrait être fait, en plus de l'éducation? Devrait-on adopter des lois? Comment appliquer ces lois? Je suppose que pour n'importe quel autre...

Mme Becky Cudmore: Je vous remercie de la question. Le poisson à tête de serpent est un cas intéressant. On ne peut pas l'importer aux États-Unis. Il y a une loi fédérale qui en interdit l'importation. En Colombie-Britannique, par contre, on peut l'importer.

M. Mandrak et moi en avons vu en vente dans les marchés en Colombie-Britannique, et nous en avons acheté un vivant et l'avons ramené avec nous à l'hôtel. Nous savons que ce serait une question de temps avant qu'il n'apparaisse dans la nature, et c'est ce qui s'est passé.

Je suis donc tout à fait d'accord. Il nous faut des règlements qui n'interdisent que les espèces présentant le risque le plus élevé. On n'aurait pas besoin de tout interdire — seulement l'importation d'espèces qui présentent le plus haut risque. D'ailleurs, le MPO élabore une réglementation à cette fin.

L'hon. Lawrence MacAulay: Si on introduit ces poissons en vue de les utiliser comme appâts, cela risque-t-il de poser un grand problème?

Mme Becky Cudmore: Je vais laisser M. Mandrak se prononcer là-dessus.

M. Nick Mandrak: Merci pour la question.

En fait, j'ai récemment supervisé un étudiant de doctorat qui étudiait justement la question des appâts et la mesure dans laquelle ils contribuent à la propagation des espèces aquatiques envahissantes. Le problème, ce n'est pas l'importation parce que l'importation d'appâts au Canada est interdite, ce qui semble être généralement maintenu. Il y a probablement quelques exceptions mineures à l'échelle régionale, notamment dans certains endroits où on pratique la pêche récréative près de grandes populations de pêcheurs américains.

Nous avons constaté qu'en Ontario, où nous avons mené notre étude principale, il y a une occurrence d'espèces aquatiques envahissantes dans le commerce d'appâts. Nous en avons trouvé en très petites quantités. Par exemple, nous avons étudié un échantillon de 17 000 poissons achetés dans 50 magasins d'appâts différents dans le Sud de l'Ontario. Nous n'avons repéré qu'une poignée d'espèces aquatiques envahissantes qui sont illégales sur le marché.

Alors, si on achète des appâts, ceux-ci contiennent rarement des espèces envahissantes. Toutefois, l'achat d'appâts est un événement qui survient plus de quatre millions de fois par année. Il s'agit donc d'un événement à faible probabilité qui est très susceptible de se produire.

Mais ce n'est pas tout. C'est en quelque sorte...

L'hon. Lawrence MacAulay: Y a-t-il une espèce envahissante qui est utilisée comme appât?

M. Nick Mandrak: Le gobie à tache noire n'est pas destiné à être utilisé comme appât, mais les pêcheurs pourraient en tolérer l'utilisation. Comme je l'ai dit, parmi les appâts qu'on achète, il peut y avoir, disons, des gobies à tache noire. Selon nos estimations, cela se produit une fois sur 400 ventes d'appâts.

Si on tient compte des quatre millions d'occurrences, on finit par avoir pas mal de gobies à tache noire...

L'hon. Lawrence MacAulay: Et là, cela devient un grave problème.

M. Nick Mandrak: Eh bien, cela dépend de ce que les pêcheurs font au bout du compte, n'est-ce pas? S'ils utilisent tous leurs appâts ou encore, s'ils détruisent les appâts qu'ils n'ont pas utilisés, il n'y a pas de problème. C'est quand ils les relâchent dans la nature que le problème apparaît.

Pourquoi les pêcheurs agissent-ils ainsi? Très souvent, c'est parce qu'ils pensent qu'ils font ce qui s'impose. Ils ne veulent pas tuer un organisme vivant. Ils le relâchent donc dans la nature.

Toutefois, vous avez parlé de sensibilisation tout à l'heure; au cours de la dernière décennie, je dirais qu'il y a eu beaucoup d'activités de sensibilisation, particulièrement destinées aux pêcheurs, pour empêcher ce comportement. Il y a quelques décennies, pendant mes études supérieures, nous avons effectué une étude pour déterminer la fréquence à laquelle les pêcheurs relâchaient des appâts. Nous avons observé un taux d'environ 30 à 35 p. 100. La plupart d'entre eux le faisaient parce qu'ils pensaient que c'était une bonne chose pour l'environnement. Au cours des dernières années, ce taux est passé à environ 19 p. 100.

Selon nous, c'est, en grande partie, grâce aux efforts de sensibilisation que les pêcheurs sont plus sensibilisés à la question.

L'hon. Lawrence MacAulay: C'est rassurant à entendre.

Le président: Merci, monsieur MacAulay...

L'hon. Lawrence MacAulay: Alors, si le programme d'éducation fonctionne bien, pensez-vous que nous devrions nous concentrer là-dessus?

Je crois bien que mon temps est écoulé; je vais donc lâcher prise.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Je pense que vous avez raison. Merci.

Monsieur Toone.

• (1625)

M. Philip Toone (Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine, NPD): Merci, monsieur le président.

Merci pour votre exposé. J'aimerais revenir sur la question posée par Bryan Hayes au sujet des prochaines étapes.

Ce qui m'intéresse, c'est la partie de votre mandat qui consiste à prévenir l'introduction et l'établissement d'espèces envahissantes. Dans le cadre de son récent budget, Environnement Canada a annulé le Programme de partenariat sur les espèces exotiques envahissantes. Nous avons perdu ce programme. Alors, comment allons-nous assurer la sensibilisation? Il semble y avoir maintenant des obstacles à cet effort.

Je vais nommer quelques groupes qui ne reçoivent plus de financement concernant les espèces envahissantes: le Conseil québécois sur les espèces exotiques envahissantes, le Comité de zone d'intervention prioritaire des Îles-de-la-Madeleine, le Réseau de surveillance des plantes exotiques envahissantes des Grands Lacs et le Conseil sur les plantes envahissantes de l'Ontario. On a mis fin à leur financement.

Des recherches sont en cours, et je comprends que vous êtes en mesure de faciliter la prévention ou, au moins, d'empêcher l'établissement d'espèces envahissantes, mais on réduit le financement des partenaires qui pourraient nous aider à contrôler ces espèces envahissantes.

Quelle est la prochaine étape? On semble avoir perdu ces connexions. Comment va-t-on s'y prendre pour avoir des gens sur le terrain?

Mme Becky Cudmore: Je vous remercie de la question et je peux comprendre en quoi cela constitue un problème.

Chaque ministère est tenu de faire un examen opérationnel et d'aligner ses ressources sur les domaines prioritaires. Pour le MPO, la protection des Grands Lacs contre les espèces envahissantes est une priorité. Prévenir l'établissement d'espèces aquatiques envahissantes dans les Grands Lacs s'inscrit dans ce mandat. Dans le cas du MPO, la collaboration avec nos partenaires est absolument essentielle. C'est ainsi que nous avons toujours travaillé, et nous avons l'intention de poursuivre nos efforts en ce sens.

Pour ce qui est d'Environnement Canada, je ne peux pas vraiment me prononcer sur les décisions qui sont prises là-bas. Quant au MPO, nous voulons continuer de collaborer avec nos partenaires. Sans eux, nous n'aurions pas pu faire le bon travail que nous avons accompli.

M. Philip Toone: Je comprends votre argument, mais cet aspect me laisse quand même perplexe. On ne sait pas où ce lien se fera maintenant. Certaines de vos données se sont traduites par des mesures propres à Environnement Canada. Il y a beaucoup de chevauchements. Ce n'est pas une organisation complètement distincte. Si les gens ont besoin d'aide concernant les espèces envahissantes, ils s'adresseront à Environnement Canada selon l'information que vous avez fournie. Vous êtes toujours en mesure de fournir certains de ces renseignements, mais je ne comprends pas — qui sont ces partenaires? Maintenant que ce financement n'existe plus depuis mars, à qui s'adresse-t-on précisément? Qui nous aide?

Mme Becky Cudmore: Pour ce qui est des Grands Lacs, nous travaillerions avec la Fédération ontarienne des chasseurs et pêcheurs, la province de l'Ontario et les organismes d'État et fédéraux aux États-Unis. Ce sont nos principaux partenaires dans le contexte des Grands Lacs.

M. Philip Toone: Est-il juste de dire que nous avons maintenant refilé le dossier aux provinces? C'est à elles maintenant de régler le problème. Le gouvernement fédéral, lui, retire son appui.

Mme Becky Cudmore: À ma connaissance, il n'y a eu, jusqu'à présent, aucune réduction de notre financement continu pour ce qui est de la prévention d'espèces aquatiques envahissantes. Le nouveau financement supplémentaire consacré à la lutte contre la carpe asiatique montre bien que nous n'envisageons pas de refiler quoi que ce soit aux provinces.

M. Philip Toone: Mais vous avez dit tout à l'heure qu'on ne sait pas à quoi servira le financement supplémentaire. En passant, il s'agit d'un financement supplémentaire dans un contexte où il y a eu des compressions presque partout ailleurs. Alors, vous recevez peut-être un peu plus de fonds, mais au bout du compte, il y a, en réalité, moins de ressources qu'avant. Je repose donc ma question: refilons-nous tout simplement le dossier à la province? Est-ce bien ce qui se passe?

Mme Becky Cudmore: Non, à mon avis, ce n'est pas du tout l'intention. Le but, c'est de continuer à collaborer étroitement avec les partenaires, à tirer parti des meilleurs renseignements dont chacun dispose et à utiliser de façon optimale les ressources et les compétences.

M. Philip Toone: Je reviens aux groupes qui ne reçoivent plus de financement. Le Comité de zone d'intervention prioritaire des Îles-de-la-Madeleine n'est pas une organisation provinciale. Collaborons-nous toujours avec cette entité, ou l'avons-nous retirée de la liste?

Mme Becky Cudmore: À l'extérieur de la région des Grands Lacs, nous pouvons, grâce à nos partenariats, favoriser l'éducation et la sensibilisation auprès de petits groupes communautaires situés ailleurs au pays.

Je ne suis pas certaine de pouvoir répondre à votre question.

M. Philip Toone: Revenons alors aux Grands Lacs. Il y a le Conseil sur les plantes envahissantes de l'Ontario.

Mme Becky Cudmore: C'est ça.

M. Philip Toone: Collaborons-nous toujours avec cette organisation?

Mme Becky Cudmore: Oui, tout à fait, nous collaborons avec elle...

M. Philip Toone: Est-ce que nous la finançons?

Mme Becky Cudmore: ... mais pour les plantes, il y a...

• (1630)

M. Philip Toone: Vous voulez dire les plantes envahissantes.

Mme Becky Cudmore: Dans le cas des plantes envahissantes, on compte sur la province pour s'occuper des espèces végétales toxiques.

M. Philip Toone: Même si nous ne finançons plus cette organisation depuis mars 2012.

Mme Becky Cudmore: C'est le gouvernement du Canada qui l'a financée.

M. Philip Toone: C'est ça.

Mme Becky Cudmore: Ce n'était pas le MPO.

M. Philip Toone: Ce n'était pas le MPO. Cela se comprend. Nous disposons de renseignements. J'essaie simplement de comprendre ce que nous faisons avec ceux-ci. Quelle est la prochaine étape? Encore une fois, je n'entends personne dire que nous collaborons avec un partenaire autre que les États-Unis et le gouvernement de l'Ontario.

Mme Becky Cudmore: La Fédération ontarienne des chasseurs et pêcheurs figure également parmi nos partenaires importants. Elle assure l'éducation et la sensibilisation dans la région des Grands Lacs.

M. Philip Toone: Eh bien, nous sommes certainement chanceux de l'avoir, mais je me demande s'il y a d'autres organisations sur la liste qui avaient besoin de financement, mais qui ne seront plus en mesure de nous aider.

Mme Becky Cudmore: Je dirais que, pour ces groupes, on devrait essayer de miser sur les compétences et les capacités dont ils disposent en collaboration avec leurs organismes partenaires à l'extérieur de la région des Grands Lacs.

Le président: Merci, monsieur Toone.

Monsieur Leef.

M. Ryan Leef (Yukon, PCC): Merci beaucoup.

Je devrais peut-être commencer par poser une question à l'ensemble du groupe: l'un ou l'autre d'entre vous est-il au courant de la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial?

Tiens, tiens: nous avons enfin un groupe. Vous êtes les premiers témoins, jusqu'à présent, à hocher la tête et à dire oui.

Faisons un petit retour en arrière.

M. MacAulay a parlé un peu du transport et du commerce, à l'échelle internationale et interprovinciale, d'espèces envahissantes ou nuisibles. Je trouve intéressant qu'on puisse, par exemple, acheter, vendre et importer le poisson à tête de serpent en Colombie-Britannique. Si vous ne pouvez pas répondre à la question ou si vous ne vous sentez pas à l'aise de vous prononcer là-dessus, dites-le-moi, parce que ce sujet pourrait relever davantage du domaine de l'application de la loi. Bref, cette mesure législative ne viserait-elle pas directement ce genre d'activité — c'est-à-dire le transport et le commerce interprovinciaux d'espèces pouvant être nuisibles?

Mme Becky Cudmore: Je suis très heureuse que vous ayez soulevé ce point, parce que je me pose la même question. L'introduction d'organismes à la suite d'activités commerciales est un de mes champs de spécialisation, et je travaille étroitement avec les responsables de l'application de la loi, notamment la province et l'Agence des services frontaliers.

M. Mandrak et moi avons élaboré ce qu'on pourrait appeler une caractérisation des organismes introduits par voie du commerce, et on nous a invités à l'aéroport pour examiner l'entrée de poissons vivants. Durant une période creuse, vers 2 heures du matin, j'étais en train de lire des textes législatifs...

M. Ryan Leef: Décidément, ce devait être une période creuse.

Mme Becky Cudmore: ... et je suis tombée sur la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial. Je me suis alors demandée pourquoi nous n'utilisons pas cette loi pour interdire les espèces qui nuisent à l'environnement. Quand j'ai donc soulevé ce point au MPO, j'ai appris que, selon l'avis juridique, nous ne pouvons pas invoquer cette loi parce qu'elle ne prévoit pas de mécanisme pour ajouter des espèces à la liste. Il est dès lors devenu important pour le MPO d'assumer ses responsabilités et d'élaborer un projet de réglementation afin d'établir une liste d'espèces dont l'importation serait interdite. Bref, c'est là où nous en sommes maintenant: l'élaboration de la réglementation.

M. Ryan Leef: D'accord, et c'est pour ajouter en annexe un groupe particulier?

Je suis désolé, je n'ai pas le règlement ou la loi sous les yeux, mais si je me souviens bien, on y trouve une définition des espèces qui pourraient être considérées comme étant nuisibles. Il s'agit d'une définition assez générale, ce qui nous amène à la question suivante: pourquoi n'ajoutons-nous pas simplement une annexe qui énumère certaines espèces définies?

Alors, selon l'avis juridique actuel, même avec une telle définition générale, on ne peut pas dire... Je suis en train de réfléchir à voix haute. Je suppose qu'une espèce pourrait être nuisible dans certains endroits, mais pas dans d'autres. Ce serait bien de profiter du caractère général de cette loi.

Il ne s'agit pas de donner carte blanche et d'invoquer la loi chaque fois qu'on est en présence d'une espèce envahissante ou problématique. Je suppose que si on ajoute une annexe, sans toutefois se mettre à préciser les endroits géographiques où se trouvent les espèces, ce qui complique la réglementation... le personnel d'application de la loi pourrait, semble-t-il, faire ce qui s'impose en fonction des données scientifiques sur la région géographique dans laquelle une espèce est introduite et les effets négatifs, et on pourrait défendre un cas en invoquant la définition générale de la réglementation. Nous n'en sommes pas là, n'est-ce pas?

Mme Becky Cudmore: N'empêche que nous reconnaissons qu'il existe une lacune et nous espérons la combler grâce à la nouvelle réglementation du MPO, à laquelle nous pouvons ajouter une liste. Nous reconnaissons également que les espèces qui sont nuisibles dans une région du pays pourraient ne pas l'être dans une autre région. Nous travaillons donc là-dessus.

M. Ryan Leef: D'après mon expérience, c'étaient les agents de conservation provinciaux et territoriaux, les organismes d'application de la loi, qui pouvaient appliquer cette réglementation, de pair avec le MPO. Allons-nous continuer à procéder ainsi?

Mme Becky Cudmore: Pour ce qui est de la réglementation, oui, il y aurait sûrement des partenariats entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. C'est d'ailleurs l'objet des pourparlers actuels. Les provinces peuvent certes interdire la possession et la vente de certaines espèces aquatiques envahissantes, et bon nombre d'entre elles l'ont déjà fait. Par contre, elles ne peuvent pas en interdire l'importation parce que ce domaine relève de la compétence fédérale. Cette mesure législative permet donc de combler l'écart. On y parvient aussi grâce au maintien des relations

entre les organismes fédéraux et provinciaux dans le domaine de l'application de la loi.

M. Ryan Leef: La loi en question vise-t-elle le commerce interprovincial et international?

• (1635)

Mme Becky Cudmore: Eh bien, elle couvrirait la circulation interprovinciale.

M. Ryan Leef: Le déplacement, d'accord, et il s'applique aux animaux sauvages et aux plantes.

Mme Becky Cudmore: Telle est son intention — les espèces aquatiques.

M. Ryan Leef: Et parce qu'il peut être appliqué partout au Canada — pour en revenir à quelques questions que M. Toone a posées — étant donné qu'ils pourraient avoir des critères particuliers pour accepter certaines espèces et d'autres pas, il serait logique que les organes provinciaux... que leurs biologistes, leur communauté scientifique, leur organisme d'application de la loi, leurs programmes éducatifs et leurs outils de promotion à ce sujet... Il serait logique qu'ils participent, contribuent et affectent du financement à ce type de projet.

Serait-il juste de l'affirmer?

Mme Becky Cudmore: Oui, tout à fait.

Le président: Merci, monsieur Leef.

M. Ryan Leef: N'ai-je pas droit à une minute de M. MacAulay?

Le président: Non, vous n'y avez pas droit.

M. Bryan Hayes: Vous devez être ici un peu plus longtemps, n'est-ce pas?

Le président: Merci.

Monsieur Donnelly.

M. Fin Donnelly: Merci, monsieur le président.

Pour donner suite au commentaire de M. Leef concernant la Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial, je m'interroge au sujet de l'échéancier. Vous avez mentionné que le ministère s'affaire à combler cet écart ou à régler cette question. Combien de temps devons-nous attendre pour voir des résultats? Cela semble être une omission et il serait bon que tout le monde collabore à la régler.

Est-ce que ce point devra à nouveau être soumis à l'approbation du Parlement? Et quel type d'échéancier devons-nous envisager?

Mme Becky Cudmore: Les personnes chargées des politiques et de la réglementation pourraient être mieux placées pour répondre à cette question que les scientifiques, mais je crois savoir qu'il fait actuellement l'objet de consultations — le projet de règlement fait l'objet de consultations — avec la province, alors je crois qu'ils ont espoir d'être en mesure de déposer un document dans un avenir très proche.

M. Fin Donnelly: Je vais en revenir aux évaluations du risque associé aux espèces. Des espèces animales et végétales envahissantes pour lesquelles vous avez fait pareille évaluation, quelles seraient les trois à cinq qui présentent le plus grand risque dans la région des Grands Lacs canadiens?

M. Nick Mandrak: Je crois, sans l'ombre d'un doute, que ce sont les carpes asiatiques qui se trouvent aux portes du Canada qui représentent le plus grand risque pour les Grands Lacs à l'heure actuelle. Vous avez entendu parler du poisson à tête de serpent à Burnaby. Ce n'est pas le poisson de cette espèce qui se trouve le plus près des Grands Lacs en Amérique du Nord. En fait, une population est établie dans le Potomac à Washington D.C. et dans un bassin à Philadelphie, et d'autres ont été observées ailleurs en direction des Grands Lacs.

Il n'existe pas de voie d'accès évidente pour les amener aux Grands Lacs. À titre d'exemple, ils ne sont pas vendus dans les commerces alimentaires de produits vivants dans le bassin des Grands Lacs, mais c'est l'espèce que nous gardons à l'oeil, car elle se déplace de façon imprévisible à l'extérieur de zones qui étaient dotées de voies d'accès évidentes.

Donc, comme poissons préoccupants, je pense d'abord à la carpe asiatique et ensuite au poisson à tête de serpent.

Il y a une autre espèce qu'on retrouve dans les commerces alimentaires de produits vivants de la région de Toronto. Il s'agit de l'anguille des marais d'Asie. Cette espèce a eu une incidence néfaste importante dans certaines parties des États-Unis où elle s'est implantée. C'est aussi une espèce que nous surveillons.

M. Fin Donnelly: Où situeriez-vous la moule zébrée et le gobie arrondi?

M. Nick Mandrak: Ils se trouvent déjà ici, alors ils ont une incidence. Du point de vue de l'évaluation du risque, nous connaissons le risque. Il est élevé. Il est certain qu'ils s'établiront et auront un impact. Nous étudions la situation à plus long terme. Comme l'a mentionné Mme Cudmore, nous voulons vraiment que la prévention soit la pierre angulaire de notre programme d'EAE et nous souhaitons prévenir l'arrivée des prochains gobies arrondis et des prochaines moules zébrées.

● (1640)

M. Fin Donnelly: Quelles sont les trois pires menaces, alors? Les espèces que vous avez mentionnées représentaient des risques. Quelles sont donc les menaces qui planent sur les lacs, les pêches, l'économie et autres?

M. Nick Mandrak: En fait, j'ai réalisé une étude qui portait sur les principales menaces qui pesaient sur les espèces rares et je crois que cette étude est un microcosme de ce qui influe réellement sur l'écosystème dans son ensemble. Selon moi, la dégradation de l'habitat serait considérée comme la menace la plus importante et aurait entre autres répercussions la perte de milieux humides et la modification des littoraux. La deuxième menace qui est ressortie de notre étude était les espèces envahissantes. Elles ont divers effets, allant de l'incidence sur les espèces indigènes aux répercussions socioéconomiques. À titre d'exemple, nous avons tous entendu parler d'enfants qui s'étaient entaillé le pied en marchant sur des écailles de moules zébrées.

Les incidences sont vraiment moindres après cela, car il s'agit là des deux principaux risques. Par le passé, ç'aurait été la surpêche qui, à ce stade, ne constitue pas un problème de taille dans les Grands Lacs et ne l'a pas été depuis un bon bout de temps. Il y a un siècle, certaines des pertes les plus importantes dans les Grands Lacs découlaient de la surpêche, mais ce n'est plus une question importante. Il en va de même pour les contaminants. Ils ne représentent plus un problème de taille.

M. Fin Donnelly: S'agissant des contaminants, cela signifie-t-il que nous maîtrisons la situation? Est-ce là la raison? Nous avons

entendu des témoignages selon lesquels la question des contaminants — par exemple, les colibacilles fécaux qui sont produits sur la côte — a constitué un problème réel, mais êtes-vous en train de dire qu'il s'agit d'un problème local?

M. Nick Mandrak: Je n'étudie pas les contaminants, alors il m'est très difficile de vous dire précisément si nous maîtrisons ce problème ou pas. En fait, c'est Environnement Canada qui est chargé du dossier dans la province. Cependant, à l'issue de notre étude, nous avons conclu que l'incidence des contaminants sur les poissons rares était très faible.

M. Fin Donnelly: Pourriez-vous remettre au comité un exemplaire de votre étude?

M. Nick Mandrak: Absolument.

M. Fin Donnelly: Ce serait très apprécié.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Donnelly.

Monsieur Sopuck.

M. Robert Sopuck (Dauphin—Swan River—Marquette, PCC): Merci beaucoup à tous les témoins.

Monsieur Mandrak, un commentaire récent concernant la façon dont le risque que présentent les contaminants semble avoir diminué a piqué ma curiosité... [Note de la rédaction: difficultés techniques]

J'aimerais que nous parlions de la carpe asiatique. Tout le monde s'y intéresse, et cela laisse entendre que cette espèce, à juste titre selon moi, change la donne s'agissant d'espèces envahissantes. La truite arc-en-ciel dans les Grands Lacs n'a pas vraiment changé la donne, pas plus que le saumon du Pacifique. Cependant, cette espèce est particulière. J'en déduis qu'il s'agit d'un organisme filtreur. Est-ce cela qui pose problème? Pourriez-vous nous en dire plus long à ce sujet?

M. Nick Mandrak: Bien sûr. Merci d'avoir posé la question.

La truite arc-en-ciel ou les autres espèces de truite ou de saumon ont été implantées dans les Grands Lacs pour remplacer la truite grise, qui était depuis longtemps décimée. Elles jouaient un rôle écologique semblable. Le rôle de la carpe asiatique est complètement différent. Nous n'avons pas ces énormes poissons planctonophages — ils se nourrissent d'organismes microscopiques qu'il est impossible de voir dans la colonne d'eau.

Ils sont en compétition avec toutes les espèces. À un moment donné, chaque espèce, quelle que soit la taille qu'elle atteint, se nourrit de ces organismes microscopiques. La carpe asiatique en vient à mesurer plus d'un mètre de longueur et à peser jusqu'à 50 kilogrammes. Chaque jour de sa vie, elle se nourrit de ces organismes, à raison d'environ 40 p. 100 de son poids quotidiennement. Si elle change la donne, c'est qu'elle ne ressemble à aucune espèce que les Grands Lacs aient connue.

M. Robert Sopuck: Ce que vous dites est tout à fait alarmant. Comment les carpes asiatiques sont-elles contrôlées dans leur habitat naturel, l'habitat dont elles sont originaires? Sont-elles dominantes et écrasantes dans chaque endroit où elles se trouvent sur la planète?

● (1645)

M. Nick Mandrak: Elles ne le sont pas. C'est une bonne question.

N'oubliez pas que dans leur habitat d'origine, elles ont évolué avec toute la communauté halieutique sur une très longue période, pendant des centaines de milliers d'années, selon l'endroit où elles se trouvent. J'en ai recueilli dans leur habitat d'origine en Russie orientale, où elles ne représentaient qu'un élément parmi tant d'autres. Là-bas, elles sont en équilibre. Elles ont évolué avec les autres espèces, dont les prédateurs qui ont appris à se nourrir de leurs petits à elles. Si elles pénètrent dans les Grands Lacs, l'écosystème de ce dernier est complètement naïf. Cette espèce n'a pas évolué avec lui et elle aura une incidence en raison de la naïveté des autres poissons qui se trouvent dans les Grands Lacs depuis 10 000 ans sans qu'elle soit présente.

M. Robert Sopuck: Lorsque de nouvelles espèces colonisent un nouvel habitat, il survient généralement une explosion, après quoi tout retombe à peu près en place, mais les choses ne sont plus jamais les mêmes. Les choses finiront-elles un jour par se placer si les carpes asiatiques pénètrent dans cet habitat? Se passe-t-il quelque chose sur le Mississippi, par exemple? Pouvons-nous observer un rajustement là-bas ou est-ce tout à fait hors de question?

M. Nick Mandrak: Pas encore.

M. Robert Sopuck: D'accord.

M. Nick Mandrak: Cela fait partie de la théorie de l'invasion — vous avez une poussée initiale suivie d'une stabilisation. Cette poussée initiale pourrait toutefois avoir une incidence si désastreuse sur les Grands Lacs que même si le nombre de carpes redescendait, les lacs pourraient ne jamais redevenir comme avant.

M. Robert Sopuck: Je ne voulais pas laisser entendre qu'ils redeviendraient un jour comme avant. Lorsque la carpe s'est propagée dans tous les lacs au pays, ceux-ci ne sont jamais redevenus comme avant. La carpe commune semble s'être intégrée, mais pas d'une bonne façon. Les choses ont depuis retrouvé un équilibre.

Dans votre exposé, vous avez soulevé un point qui m'a beaucoup intéressé. Vous avez parlé d'évaluer la réussite des efforts déployés pour éradiquer le gobie arrondi. Pouvez-vous nous parler de ce que vous réalisez dans le cadre de ce programme?

M. Nick Mandrak: Oui.

M. Robert Sopuck: Cela pourrait-il être un modèle pour l'avenir?

M. Nick Mandrak: Merci d'avoir posé la question.

C'était dans un cas très précis, vers 2005, où nous avons trouvé des gobies arrondis dans un affluent du lac Simcoe. On croyait qu'ils avaient été placés à cet endroit par le biais d'un appât. Le lac Simcoe est un grand lac juste au nord de Toronto. Il est entouré d'une grande population et est l'un des lieux les plus importants de la province pour la pêche récréative.

La province, le gouvernement fédéral et la Ontario Federation of Anglers and Hunters ont mené un projet pour tenter d'éradiquer le gobie arrondi d'un ruisseau en particulier, le ruisseau Pefferlaw. Pour ce faire, nous avons utilisé la roténone, poison à poissons, dans les cinq ou six kilomètres en aval du ruisseau où l'espèce a été repérée. En fait, le produit a été appliqué par nos responsables du contrôle de la lamproie, qui le font très bien.

Notre rôle consistait à déterminer dans quel état se trouvait la communauté halieutique avant et après et si l'éradication avait fonctionné. Malheureusement, ce ne fut pas le cas. L'opération a coûté des centaines de milliers de dollars et beaucoup de jours-personnes. Nous avons conclu que l'éradication n'était pas réussie parce que l'habitat était tout simplement trop complexe. Nous ne

pouvions pas garantir que le poison avait couvert chaque centimètre carré de l'habitat et du ruisseau.

L'opération a été une réussite si l'on songe que nous avons réellement réduit le nombre de gobies arrondis au point d'en retarder l'invasion dans le lac Simcoe. Plus vous arrivez à retarder l'invasion, plus vous retardez ces répercussions.

Je crois que nous avons tiré deux leçons de ce projet. Premièrement, que la prévention est primordiale. C'est la façon assurée de prévenir les répercussions. Deuxièmement, que, en cas d'arrivée d'EAE, nous devrions faire de notre mieux pour les contrôler dans les plus brefs délais pour en réduire le plus possible l'incidence.

M. Robert Sopuck: Merci.

Le président: Merci beaucoup.

Monsieur MacAulay, la parole est à vous.

L'hon. Lawrence MacAulay: Monsieur, ce dont vous nous parlez est intéressant. Au fond, lorsque nous sommes aux prises avec une espèce envahissante, il est à peu près impossible de l'éradiquer. C'est bien cela?

M. Nick Mandrak: C'est très difficile. Certaines opérations ont été couronnées de succès ailleurs dans le monde. L'élément clé de l'éradication est la détection précoce.

• (1650)

L'hon. Lawrence MacAulay: Vous menez une étude que vous ferez parvenir au comité. Je serais très intéressé de la lire.

Dans une situation où vous consacrez beaucoup d'argent à l'éradication d'une espèce envahissante donnée et échouez dans vos efforts, continuez-vous d'affecter le même financement au projet? Le financement reste-t-il à un niveau moins élevé ou est-il à nouveau augmenté?

Vous avez parlé d'un environnement très propice à l'expansion d'une espèce. Je suppose qu'elles reprennent de l'expansion après que nous y avons consacré beaucoup de ressources financières.

M. Nick Mandrak: C'est ce qui est arrivé, car il est nécessaire de continuer à investir ces montants pour maintenir le contrôle, comme nous le faisons avec succès dans le cas de la lamproie. Une fois que cette espèce a fait son apparition, nous avons mis en place un programme de contrôle. Nous arrivons à bien la contrôler, mais nous avons découvert qu'il était quasi impossible de l'éradiquer.

Encore une fois, la prévention est primordiale.

L'hon. Lawrence MacAulay: Avez-vous récemment mené des évaluations économiques concernant l'effet des espèces aquatiques envahissantes sur les Grands Lacs?

Mme Becky Cudmore: Non. Nous nous en tenons généralement tous les trois aux questions scientifiques et socioscientifiques. Nous ne sommes pas responsables de l'aspect économique du contrôle de la carpe asiatique dans les Grands Lacs. Nos analystes stratégiques et socio-économiques mènent actuellement une étude pour en déterminer l'incidence éventuelle d'un point de vue socio-économique, mais nous n'y participons pas.

L'hon. Lawrence MacAulay: Je m'attends donc, lorsque vous parlez d'espèces envahissantes déjà implantées, à ce que vous ne songiez pas à les éradiquer, que ça n'arrivera pas. Nous devons continuer à utiliser les deniers publics.

Y aurait-il une façon de composer avec ces espèces? Vous parlez de la carpe asiatique. Dans son lieu d'origine, son habitat naturel, elle avait des prédateurs, mais pas ici. Je ne suggère pas que nous trouvions des prédateurs pour ces espèces, car ils en tueraient probablement plus.

Songe-t-on à aller plus loin? Songe-t-on à aller au-delà du financement pour ce faire? Y a-t-il une science ou des travaux d'évaluation en cours qui permettraient de voir quelle orientation nous pourrions prendre?

M. Nick Mandrak: Merci d'avoir posé cette question.

Je pense vraiment, encore une fois, que la prévention est primordiale. La prévention fait notamment en sorte que nous savons, par exemple, que la carpe asiatique se trouve dans le bassin du Mississippi à l'heure actuelle. Comment faire pour l'empêcher d'accéder aux Grands Lacs? Nous savons que nos collègues américains ont érigé une barrière électrique dans le Chicago Sanitary and Ship Canal pour l'en empêcher. Ils mènent aussi des projets de recherche sur d'autres options préventives. Si elle réussit à pénétrer dans les Grands Lacs, nous devons trouver des façons de la contrôler à cet endroit ou, en fait, de veiller à ce qu'elle ne se rende pas dans la partie canadienne de ces lacs.

L'hon. Lawrence MacAulay: Les barrières électriques sont-elles efficaces?

M. Nick Mandrak: Le Corps of Engineers de l'armée américaine mène l'étude pour en déterminer l'efficacité, et elles semblent être plutôt efficaces.

L'hon. Lawrence MacAulay: Merci beaucoup.

Le président: Merci, monsieur MacAulay.

Au nom des membres du comité, je tiens à vous remercier grandement d'avoir pris le temps d'assister à la réunion d'aujourd'hui et de répondre à nos questions. Ce fut très instructif. J'apprécie certainement votre contribution.

Monsieur Madrak, vous avez parlé à M. Donnelly d'un rapport. Vous pouvez le faire parvenir au greffier, qui veillera à ce qu'il soit remis aux membres du comité. Nous vous en sommes reconnaissants.

Merci beaucoup d'avoir pris le temps de nous parler aujourd'hui.

Comme il n'y a pas d'autres questions, la séance est levée.

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes / Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste-lettre

Lettermail

**1782711
Ottawa**

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*
Les Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

If undelivered, return COVER ONLY to:
Publishing and Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

On peut obtenir des copies supplémentaires en écrivant à : Les
Éditions et Services de dépôt
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario) K1A 0S5
Téléphone : 613-941-5995 ou 1-800-635-7943
Télécopieur : 613-954-5779 ou 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à
l'adresse suivante : <http://www.parl.gc.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its Committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the *Copyright Act*. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a Committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the *Copyright Act*.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its Committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Additional copies may be obtained from: Publishing and
Depository Services
Public Works and Government Services Canada
Ottawa, Ontario K1A 0S5
Telephone: 613-941-5995 or 1-800-635-7943
Fax: 613-954-5779 or 1-800-565-7757
publications@tpsgc-pwgsc.gc.ca
<http://publications.gc.ca>

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the
following address: <http://www.parl.gc.ca>